

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claire Plourde

<https://www.cadre21.org/membres/8ed9c8c04ee700d0c0aa34d7>

Date d'obtention : 2021-01-28 16:45:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le but de la méthode est de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime et des autres personnes impliquées. C'est une méthode qui nous permet de répondre rapidement et efficacement pour éviter que les photos ou vidéos se propagent. De plus, en utilisant la trousse, nous sommes certains que les interventions seront uniformes. Je retiens également que ça permet d'éviter de faire des erreurs dans le traitement des interventions qui peuvent nuire autant à la victime qu'à une éventuelle poursuite criminelle.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il sera plus facile pour moi de m'assurer de ne pas oublier des détails importants grâce à l'aide mémoire qui me guidera dans mes interventions. Je serai plus confiante dans mes interventions puisque je suis maintenant bien informée de ce qui peut se passer par la suite pour la victime et les autres personnes impliquées. Il sera plus facile pour moi d'informer la victime ou les autres personnes impliquées. De plus, le formulaire, grille d'évaluation de l'incident, m'aidera à éclaircir davantage la situation et consigner clairement les détails pour la suite des interventions à poser.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos et vidéos. Suivre les étapes de la démarche d'intervention sexto afin de vérifier si je suis en présence de pornographie juvénile, et ajuster mon intervention selon si je suis en présence d'un acte malveillant ou impulsif. Être bienveillant et non agir au nom du service de police. M'assurer de préserver l'intégrité physique et psychologique des personnes et le lien de confiance en parlant aux bonnes personnes et surtout pas ébruiter la situation (confidentialité et professionnalisme).